ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 7449

Texte de la question

M Jacques Farran attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des personnes agees, sur les faibles moyens dont dispose l'aide a domicile. En effet, les quatre milliards de francs consacres annuellement a l'aide menagere restent insuffisants et ne permettent de financer que neuf heures par personne et par mois de prise en charge. La plupart des personnes agees preferent beneficier de l'aide a domicile, plutot que d'etre hebergees en maison de retraite, afin de ne pas etre coupees de leur environnement familier. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour repondre a ce souhait d'une categorie de notre population dont l'importance quantitative s'accroit regulierement.

Données clés

Auteur : M. Farran Jacques
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7449
Rubrique : Personnes agees
Ministère interrogé : personnes âgées
Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3818